

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE / COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Finances publiques locales : une mise en cause des collectivités infondée

Les ministres démissionnaires de l'Économie et du Budget se sont livrés à une mise en cause infondée des comptes des collectivités locales pour masquer la situation désastreuse des comptes de l'Etat qu'ils laissent derrière eux.

Sur la base d'estimations dont les modalités de calcul ne sont pas communiquées, Bercy annonce un quasi-doublement du besoin de financement, présenté comme un déficit, des collectivités locales pour 2024, qui passerait de 9,9 milliards d'euros en 2023 à 16 milliards en 2024. Or, il s'agit d'hypothèses dont on ignore les fondements.

L'AMF rappelle que les collectivités territoriales, malgré des erreurs de gestion qui peuvent toujours exister, ne sont pas le problème des comptes publics. Les finances locales sont obligatoirement à l'équilibre car les collectivités respectent la « règle d'or » : elles ne peuvent pas voter de budget en déficit. La dette des collectivités est stable depuis 30 ans voire même en légère diminution, passant de 9 % du PIB en 1995 à 8,9 % en 2023, et elle ne finance que de l'investissement. Les dépenses des collectivités, malgré le « millefeuille administratif » qui caractérise la France, représentent moins de 12 % du PIB contre 18% pour la moyenne européenne.

Comme en 2023, les dépenses de fonctionnement des collectivités locales augmentent en 2024 sous la double pression des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'Etat et de l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants.

En 2024, le coût supplémentaire des traitements des fonctionnaires territoriaux s'élèvera à plus de 2 milliards d'euros en raison de l'augmentation du point d'indice décidé par le Gouvernement.

La hausse des dépenses d'investissement des collectivités locales permet d'une part d'équiper le territoire français, et d'autre part est une contribution positive à l'économie française, dans un contexte de prévisions de croissance très faibles autour de 1 %.

Beaucoup de ces dépenses résultent d'obligations nouvelles que le Gouvernement et le Parlement ont mis à la charge des collectivités ces dernières années, par exemple dans le domaine environnemental, dans celui de la petite enfance, des transports, ou de façon plus insidieuse en matière de sécurité, et de toutes les obligations normatives et bureaucratiques qu'impose l'Etat aux collectivités.

Cette mise en cause grossière, par les ministres responsables de la dérive des comptes publics, de l'action des collectivités locales, qui restent un pôle de stabilité démocratique dans le contexte de blocage actuel des institutions, oublie de préciser que les collectivités locales ont participé de longue date à la réduction de la dette publique sans que pour autant l'Etat ne parvienne à maîtriser la dérive continue de ses propres comptes.